

N° 453

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1983.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

▲

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires culturelles.)

L'Assemblée nationale a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 91, 204 et in-8° 71 (1982-1983).

2^e lecture : 315, 385 et in-8° 137 (1982-1983).

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1411, 1464 et in-8° 356.

2^e lecture : 1592, 1610 et in-8° 416.

Audiovisuel.

.....

Article premier.

..... Conforme

Article premier *quater*.

..... Conforme

Article premier *quinquies*.

..... Supprimé

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juin 1983.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.